



Défis du passage au LMD dans les universités congolaises : cas de l'Université de Kinshasa

Pascal Kapagama Ikando*

Résumé

L'université congolaise, créée en 1964, avait hérité du système universitaire de son ancienne métropole, la Belgique. Son parcours fut marqué par plusieurs réformes. Les récentes réformes de 1981 et 2004 n'ont pas permis au système éducatif universitaire congolais de s'adapter progressivement aux transformations universelles concernant les programmes d'enseignement universitaire et que la réforme de Bologne est venue consacrer avec l'introduction du LMD dans le système universitaire européen. Dans son plan stratégique pour sa réhabilitation et sa revitalisation d'ici 2010, l'Université de Kinshasa s'est engagée d'examiner et d'adopter une structure de diplôme basée sur le modèle LMD. Ainsi, en tenant compte d'une part, des différentes conceptions du LMD (européenne ou nord-américaine) et, d'autre part, des réalités locales, la question principale qui se pose est celle de savoir quels sont les divers enjeux et défis que présente le passage au LMD pour l'Université de Kinshasa et à travers elle pour toutes les universités congolaises ? Concrètement, quelles sont les diverses contraintes que présente la situation de l'Université de Kinshasa pour la réalisation d'un tel passage ? Notre article va essayer d'y répondre en partant du cas de l'Université de Kinshasa.

Mots clés : Université congolaise (RDC), Université de Kinshasa, Système LMD, Adoption prématurée.

* Département de Sociologie et Anthropologie, Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kinshasa.

Abstract

The Congolese university, founded in 1964, had inherited the university system of its former colonial metropolis, Belgium. Its route was marked by several reforms. Recent reforms in 1981 and 2004 did not help the Congolese university education system to adapt gradually to universal transformations concerning university curricula which the Bologna reform has established with the introduction of the BMD in the European University system. In its strategic plan for its rehabilitation and revitalization by 2010, the University of Kinshasa has committed to consider and adopt a diploma structure based on the BMD model. Thus, considering both the different conceptions of the BMD (European or North American) and local realities, the main question that arises is: what are the various issues and challenges posed by the transition to BMD for the University of Kinshasa and, likewise, for all Congolese universities? What are the various practical constraints posed by the situation of the University of Kinshasa toward achieving such a transition? This article will try to answer these questions, beginning with the case of the University of Kinshasa.

Keywords: Congolese University (DRC), University of Kinshasa, BMD System, Early Adoption.

Introduction

L'Université congolaise a hérité, depuis sa création en 1954, du système universitaire de son ancienne métropole, la Belgique. Durant son parcours, elle a expérimenté quelques réformes¹ plus structurelles que significatives au niveau des programmes. À part d'infimes ajustements ayant visé l'intégration de nouveaux cours, les volumes horaires sont restés quasi statiques, s'ils n'ont pas gonflé. Les étudiants continuent d'attendre du magister des notions encyclopédiques dont certaines sont obsolètes et qu'ils mémorisent sans les assimiler. Peu d'efforts sont fournis de leur part pour un travail personnel de recherche, de vérification, d'accumulation, de maîtrise et de production des connaissances. Même la récente réforme des programmes (Commission Permanente des Études 2004), se dérobe à l'inventivité qui aurait mis à la disposition du système universitaire congolais une nouvelle configuration de maquettes des programmes qui se seraient accommodés progressivement aux transformations des nouveaux espaces d'enseignement supérieur et universitaire, à l'instar de ceux influencés par le processus de Bologne avec l'introduction du LMD (Licence, Master, Doctorat) dans, notamment, le système universitaire européen. Malheureusement, ces quelques réformes n'ont pas permis aux Universités congolaises de s'aligner sur certains standards pouvant faciliter la mobilité de leurs étudiants et l'intégration de ces derniers dans d'autres systèmes, particulièrement ceux de l'Amérique du Nord où le système LMD est depuis longtemps fortement ancré et, depuis l'application de la réforme de Bologne, dans plusieurs Universités et institutions européennes d'enseignement supérieur.

La déclaration de Bologne est née, en 1999, de la nécessité pour les pays européens « de construire une Europe plus complète et plus ambitieuse, s'appuyant notamment sur le renforcement de ses dimensions intellectuelles, culturelles, sociales, scientifiques et technologiques » (Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie 1999 : 1). À ce niveau, elle attire l'attention sur l'utilité et l'intérêt pour les Universités africaines de basculer dans le système LMD dès lors qu'il a été pensé par et pour les pays européens qui tenaient à relever des défis à eux posés.

Quelques organisations internationales telles que l'UNESCO, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), encouragent l'ajustement des Universités africaines sur le modèle de Bologne. Une douzaine d'Universités des pays membres du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO)² s'investissent à s'accommoder au système LMD en partant des principes de Bologne.

Les pays membres de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) ont avalisé l'instauration du modèle de Bologne dans leurs universités, par la Déclaration de Libreville en février 2005, qui créait l'espace CEMAC de l'enseignement supérieur et universitaire. Officiellement lancé en mai 2005 dans l'espace universitaire gabonais, le système LMD vient d'être mis en œuvre à l'Université Omar Bongo au cours de la présente année académique 2007-2008. Idiata décrit avec détails, à travers quelques expériences, des péripéties liées à l'adaptation du système dans l'espace universitaire gabonais (Idiata 2006). Actuellement, des difficultés persistent encore sur le début du Troisième Cycle.

Sous l'égide de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et à la demande des universités des pays membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)³ dont font partie les Universités des pays affiliés au CEMAC, s'est tenu à Yaoundé, en 2005, un séminaire-atelier sur la Gouvernance universitaire. À cette rencontre, les réflexions des responsables des Universités africaines de l'espace francophone avaient pour objet; la problématique de la réforme LMD dans l'espace universitaire africain (AUF/CAMES 2005). Dans les pays africains anglophones, l'alignement sur le modèle anglo-saxon (Grande Bretagne), fortement influencé par le système des crédits, expliquerait le peu d'importance accordé aux réformes. Il n'en est pas de même des universités des pays africains francophones où la situation demeure quelque peu confuse.

Diverses conférences organisées, ou co-organisées par l'AUF, ont servi de cadre de réflexion sur l'appropriation par les universités africaines du système LMD en prenant exemple sur le processus de Bologne pour engager des

réformes. Nous pouvons citer à titre illustratif : Dakar (décembre 2003, novembre-décembre 2005), Niamey (juillet 2005), Afrique du Sud (mai 2006), Ouagadougou (mai 2006) et Lubumbashi (juillet 2007)⁴

Contrairement aux thèmes habituellement analysés par des chercheurs africains, tels que les conflits, la démocratie, l'Afrique et la mondialisation etc., la question du LMD dans les institutions universitaires africaines demeure encore abandonnée aux gestionnaires des universités. Rares sont les chercheurs africains qui s'y penchent tel que vient de le faire Idiata (2006).

Dans son plan stratégique pour sa réhabilitation et sa revitalisation d'ici 2010, l'Université de Kinshasa s'est engagée à examiner et à adopter une structure de diplôme basée sur le modèle LMD. La réussite de cet objectif permettrait à l'Université de Kinshasa de repenser la structure, l'organisation et la durée des programmes qu'elle offre aux trois niveaux d'études, en particulier celui du premier cycle. Ce qui aurait pour finalité de renforcer la qualité de la formation dans la perspective de la professionnalisation dès le Premier Cycle (Université de Kinshasa, 2006). Néanmoins, l'alignement au processus de Bologne mérite que soient relevés certains défis.

Quels sont ces grands défis à relever par les universités congolaises et particulièrement l'Université de Kinshasa pour préparer et concrétiser le passage au système LMD en prenant modèle sur le processus de Bologne ? Subsidièrement, quels sont les principes de Bologne pouvant être ajustés pour que le processus soit conforme à un espace universitaire africain et particulièrement congolais ?

La présente réflexion entre dans la lignée des préoccupations des responsables des Universités africaines telles que transparaissent de leurs différentes rencontres sur l'appropriation du processus par les Universités africaines. Elle s'inscrit également dans le souci des décideurs et des praticiens congolais de l'enseignement supérieur et universitaire de développer et de moderniser l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo (Ministère congolais de l'enseignement supérieur et universitaire, 2003). Le besoin et la volonté de réformer l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo (RDC) sont toujours présents, mais le débat devrait se poursuivre sur la manière de s'y prendre dans un système universitaire qui s'universalise de plus en plus, et qui fait davantage appel à la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs et des enseignants.

Par ailleurs, même dans l'espace européen, les débats scientifiques et politiques sur le LMD, ses modes d'application, les maquettes qui devraient les canaliser, les types de professionnalisation qui devraient en découler, etc. se poursuivent encore comme on peut le constater dans le travail de Soulas et al. (2005).

Aussi, notre réflexion sera structurée en trois points. Nous donnerons un bref historique de l'Université congolaise. Ensuite, nous tâcherons de dégager quelques défis à relever dans la perspective de l'instauration du système LMD à l'Université de Kinshasa. Enfin, nous nous interrogerons sur quelques raisons qui militent en faveur de l'ajustement au LMD.

Bref historique de l'Université congolaise et de ses réformes

Trois Universités ont été successivement créées en RDC. L'Université Lovanium en 1954 (actuellement Université de Kinshasa). Confessionnelle catholique, elle visait la formation d'une élite chrétienne. En réaction à la création de l'Université Lovanium, fut créé en 1956 par les laïcs belges, l'Université Officielle du Congo belge Rwanda et Urundi (aujourd'hui Université de Lubumbashi) qui fut une institution étatique, contrôlée totalement par l'État. À ces deux universités, s'ajouta en 1963, l'Université protestante de Kisangani. Ces deux dernières Universités sont séparées respectivement de 2 000 km et 1 500 km à vol d'oiseau de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).

Passées sous le contrôle de l'État en 1969, avec un seul Conseil d'Administration, les trois Universités fusionnèrent en 1971 avec les instituts d'enseignement supérieur pour former une seule université, l'Université Nationale du Zaïre⁵. À la faveur de la réforme de 1981 chaque université recouvra son autonomie. Dix ans plus tard, soit en 1991, la Conférence Nationale Souveraine, à travers sa Sous-commission de l'Éducation, a brossé un tableau critique du système éducatif et de la recherche scientifique en RDC, tout en préconisant une réforme approfondie dudit système (Sabakinu et Mpeye 1994).

Ces trois Universités avaient pris leur modèle sur le système universitaire belge : « (...) les trois Universités avaient pour modèles archétypaux et pour référence les Universités occidentales notamment Louvain, Liège et les Universités américaines. L'enseignement académique et encyclopédique n'était pas toujours adapté aux réalités locales singulières du Congo (...) » (Matangila 2003 : 23).

Aucune révolution profonde du système universitaire ne se profila des quelques réformes évoquées plus haut. En dehors d'un nombre limité de nouveaux cours dans les programmes existants, les trois Universités congolaises devenues officielles ont conservé bon nombre des facultés classiques qu'elles avaient au moment de leur création, et n'ont pas connu d'intégration de programmes novateurs. De mai 1995 à janvier 1996 furent convoqués les États généraux de l'Éducation qui avaient pour objectif de concevoir un nouveau système éducatif adapté au besoin d'un nouveau projet de société.

C'est à ce niveau que se dessine la volonté de vouloir incorporer le système éducatif congolais à un système plus universel. De 1999 à 2003 fut initiée une réforme des programmes afin de concrétiser cette volonté d'universalisation du système universitaire congolais. Cette réforme a abouti, en 2004, à la publication des nouveaux programmes. D'où intervient l'intérêt pour le LMD.

Passage au LMD à l'Université de Kinshasa : défis à relever

Le contexte universitaire et scientifique international systématisé par l'innovation, l'excellence et la production des connaissances de pointe, exige de l'Université de Kinshasa qu'elle soit compétitive. Indéniablement, la nouvelle université doit devenir utilitaire. Elle doit permettre de comprendre les nouvelles formes d'intelligibilité grâce à une excellente performance dans son adaptation aux nouvelles modalités de transmission des connaissances fort caractérisées par l'introduction des outils pédagogiques informatiques et audio-visuels, ainsi que le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui lui légitimeront une interaction avec les autres institutions du savoir de la planète. L'internationalisation de l'Université devient plus qu'une exigence à la faveur des réseaux de recherche, des partenariats, des travaux en groupe, renforcés par une mobilité active aussi bien des étudiants, des chercheurs que des enseignants.

L'ampleur des défis qui attendent l'Université de Kinshasa lorsqu'elle prendra la décision d'amorcer ce passage au LMD est démesurée. Ceux qui nous paraissent d'une importance capitale pour qu'elle améliore son rendement, qu'elle offre à ses étudiants une excellente formation professionnelle et scientifique, et qu'elle soit attractive dans le cadre d'une politique d'internationalisation, sont les suivants : l'offre des curriculums professionnalisants et d'une formation de qualité, l'adaptation des programmes de recherche à l'économie du savoir, la requalification de la documentation bibliographique, l'adaptation des structures administratives et la qualification du personnel administratif.

L'offre des curriculums professionnalisants et d'une formation de qualité

Le caractère quelque peu obsolète des programmes des cours constitue un problème majeur pour l'Université de Kinshasa et pour sa contribution au développement. Même le dernier recueil des programmes des cours issu de la Table-Ronde des Universités du Congo (CPE 2004), applicable à partir de l'année académique 2007-2008 dans l'ensemble des Universités congolaises, ne semble pas avoir dissipé nos craintes de cet anachronisme. Pour les dix facultés que comprend l'Université de Kinshasa, ces programmes se traduisent par un volume charge horaire surchargé d'une variété de cours qui ne fait que renforcer la tendance à la généralisation plutôt qu'à la spécialisation et à la professionnalisation (voir tableau 1).

Tableau 1 : Répartition du volume horaire et du nombre de matières dans les programmes des cours de l'Université de Kinshasa selon les dix facultés

Faculté	Cycle	filières	années	Volume horaire	matières	stage	Travail à rédiger
Droit	de graduat	3	3	2 110	32	1	1
	de Licence	3	2	1 565	23	1	1
	Total		5	3 675	55	2	2
Lettres et Sciences humaines	de graduat	1	3	1 810	35	1	1
	de Licence	13	2	1 075	17	1	1
	Total		5	2 885	52	2	2
Médecine	de graduat	2	3	2 265	36	3	3
	de doctorat	2	4	2 325	36	7	3
	Total		7	4 590	72	10	6
Sciences pharmaceutiques	de graduat	1	3	2 250	35		1
	de licence	3	2	1 650	24	1	1
	Total		5	3 900	59	1	2

Tableau 1 : Répartition du volume horaire et du nombre de matières dans les programmes des cours de l'Université de Kinshasa selon les dix facultés (Suite)

Faculté	Cycle	filières	années	Volume horaire	matières	stage	Travail à rédiger
Psychologie et Sciences de l'éducation							
	de graduat	2	3	1 940	36	1	1
	de licence	13	2	1 355	26	1	1
	Total		5	3 295	62	2	2
Sciences							
	Propédeutique-Math	1	1	615	15	0	0
	de graduat	4	3	2 235	26	1	1
	de licence	19	2	1 390	18	1	1
	Total		6	4 240	59	2	2
Sciences agronomiques							
	de graduat	1	3	2 250	36	1	1
	de licence	8	2	1 570	23	1	1
	Total		5	3 820	59	2	2

Tableau 1 : Répartition du volume horaire et du nombre de matières dans les programmes des cours de l'Université de Kinshasa selon les dix facultés (Suite)

Faculté	Cycle	filières	années	Volume horaire	matières	stage	Travail à rédiger
Sciences appliquées							
	Pré-polytechnique	1	1	795	11	0	0
	de graduat	3	3	2 365	35	1	1
	de licence	10	2	1 550	21	1	1
	Total		6	4 710	67	2	2
Sciences économiques et de gestion							
	de graduat	1	3	2 320	43	1	1
	de licence	13	2	1 695	29	1	1
	Total		5	4 015	72	2	2
Sciences sociales, politiques et administratives							
	de graduat	4	3	2 280	35	1	1
	de licence	4	2	1 255	20	1	1
	Total		5	3 535	55	2	2

Source : élaboré par nous à partir des données du programme des cours issu de la réforme de la table ronde des Universités du Congo (2004)

Il sied de noter que cette charge ne concerne que la participation aux cours et aux travaux pratiques dans les auditoriums. Elle ne comprend nullement le temps estimatif du travail personnel de l'étudiant (lectures dans les bibliothèques, préparation et rédaction des différents travaux).

Cette surcharge est ressentie aussi bien par l'étudiant que par l'enseignant. Le premier est tellement occupé par les enseignements en classe qu'il n'a pas de temps à consacrer à la lecture et à l'auto-formation ; le second étant davantage accaparé par la production et la préparation d'au moins quatre cours pour avoir une charge horaire pleine à cause du nombre réduit des professeurs, dont la majorité a une moyenne d'âge avancée (58 ans). Au nombre de près de 580 à ce jour, les professeurs sont assistés par des chefs de travaux et des assistants dont l'effectif avoisinerait 900.

Le défi que l'Université de Kinshasa devrait relever à ce propos, en vue d'un arrimage au système LMD, est de révolutionner les programmes de manière à les alléger et à les orienter vers des filières plus pointues, qui ne soient pas un maquillage des formations classiques héritées du système universitaire de l'ancienne métropole dont elle a du mal à se départir. Une telle révolution aura l'avantage d'agir sur plusieurs facteurs qui expliquent les faibles taux de réussite chez les étudiants, parmi lesquels il y a : la faible qualité des étudiants admis, la présence de certaines pratiques subjectives aussi bien dans l'admission que dans les évaluations, le ratio trop élevé d'encadrement dans les programmes, la persistance des méthodes traditionnelles d'enseignement, le manque d'équipements dans les laboratoires et de matériels d'enseignement et d'apprentissage, la piètre qualité des infrastructures. Construite pour une capacité d'accueil de 5.000 étudiants, l'Université de Kinshasa en reçoit aujourd'hui près de 28.000 sans que ses infrastructures n'aient connu une quelconque transformation ou extension.

Ce défi entraîne un autre indispensable à l'instauration du système LMD, à savoir, l'établissement du système de Crédits. Bien qu'il diffère d'un espace d'enseignement à un autre, de part le contenu qui lui est donné, sa substance demeure équivalente. À l'Université Laval à Québec par exemple, dans le système canadien, « Le crédit (Cr) représente 45 heures de travail sous forme d'étude individuelle, de présence dans une salle de cours, dans un laboratoire, dans un atelier ou dans un stage ou du travail personnel structuré. (...) Le nombre de crédit accordé pour une activité de formation ne peut dépasser six, sauf s'il s'agit de projets, d'essais, de mémoires, de thèses, de stages ou des travaux pratiques d'importance » (Université Laval 2007 : 11).

Dans le système européen, le système de crédit est appelé Système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS). À l'origine, il a été créé « en vue du transfert des crédits pour permettre la reconnaissance de périodes

d'étude à l'étranger et améliorer en conséquence la qualité et l'ampleur de la mobilité des étudiants en Europe » (Eurydice 2005 : 211).

Des principales caractéristiques de l'ECTS, retenons pour les besoins de la présente réflexion :

- « (...) la convention selon laquelle 60 crédits représentent la charge de travail d'un étudiant à temps plein pendant une année académique. La charge de travail d'un étudiant inscrit à un programme d'études à temps plein en Europe s'élève dans la plupart des cas à 36/40 semaines par an et, dans cette hypothèse, un crédit correspond à 24-30 heures de travail. La charge de travail renvoie au temps théorique nécessaire à un apprenant moyen pour atteindre les résultats attendus à l'issue de la formation;
- (...) l'allocation de crédits ECTS basée sur la durée officielle d'un cycle du programme d'études. La charge de travail totale nécessaire pour obtenir un diplôme de Premier Cycle s'étendant officiellement sur trois ou quatre années correspondant à 180 ou 240 crédits ;
- la charge de travail de l'étudiant exprimée en crédits ECTS comprend le temps consacré à assister à des cours et séminaires, à étudier en toute autonomie, à préparer et à présenter les examens, etc.; (...) » (Direction générale de l'Éducation et de la Culture 2005 : 211)

En référence à l'ECTS, il se dégage que la charge de travail d'un étudiant varierait entre 1.440 et 1.800 heures par an, soit 2.880/ 3.600 heures pour un cycle de deux ans, et 4.320 / 5.400 heures pour un cycle de trois ans, dont près d'un tiers comprendrait la participation aux cours et séminaires et près de deux tiers, le travail personnel de l'étudiant.

En comparant ces estimations aux données du tableau n°1, dont la moyenne du volume horaire de la seule participation aux cours est de 3 793 heures pour 5 ans de formation (en dehors de la médecine) avec 60 matières à suivre en moyenne, il y a lieu d'émettre des réserves sur les résultats d'une telle formation, plus généraliste. Ce qui ne semble pas répondre aux nouveaux curriculums exigeant aussi bien l'insertion obligatoire d'une composante internationale que d'une mise en réseau des programmes de formation, tel que l'explique Gilles Breton :

« Le savoir est tellement éclaté qu'il est désormais impossible pour une unité académique sérieuse de prétendre pouvoir faire le tour de l'ensemble des composantes d'un champ disciplinaire et d'offrir à ses étudiants tous les domaines de micro-spécialisation que l'on retrouve dans un champ d'études. Dans cette perspective, la mise en réseau international des programmes (...), peut consolider sinon bonifier la formation de l'étudiant tout en lui permettant d'acquérir les compétences internationales et interculturelles dont il a besoin pour œuvrer dans le système d'aujourd'hui » (Breton 2003 :22).

L'analyse de la structure actuelle de formation universitaire en République Démocratique du Congo révèle l'existence concrète de Cycles de formation conduisant à quatre titres universitaires : Gradué; Licencié (dentiste, médecin –docteur en médecine-, ingénieur ou architecte pour les facultés concernées); Diplômé d'Études Supérieures (ou spécialiste en une branche de la médecine); Docteur (à thèse). À notre avis, cette structure constituerait un bon départ pour intégrer le processus de Bologne sans trop de bouleversements sur le plan de l'armature.

En effet, l'ajustement au processus de Bologne voudra que ces quatre Cycles soient ramenés à trois de la manière suivante : le Graduat et la Licence fusionneraient pour former le Cycle de Licence qui devra être réduit à 3 ans avec un nombre limité de matières ciblées en fonction des filières pointues, au lieu de 5 ans avec une soixantaine de matières plus générales les unes que les autres; le Diplôme d'Études Supérieures (DES) deviendrait le Master avec une orientation recherche et une orientation professionnelle appuyées par des séminaires appropriés en fonction des filières choisies, et se réaliserait en 2 ans; et le Doctorat qui devra comporter des séminaires de Doctorat avec une composante de formation théorique et méthodologique complétée par des évaluations sur les capacités du récipiendaire à réaliser cette étape du cursus, s'effectuerait en 3 ou 4 ans. Toutefois, l'organisation d'une telle architecture académique devra reposer sur une réforme en profondeur des programmes d'enseignement en ne reprenant que l'essentiel des matières à la formation dans des filières précises et pointues, bien structurées, avec des volumes horaires adaptés accordant de l'importance au travail personnel de l'étudiant, et des horaires mieux déterminés. Un choix devra être fait sur la trimestrialisation ou la semestrialisation dans l'organisation du suivi des matières par les étudiants. Seul un système de Crédits pour les activités requises à la formation dans une filière et dans un délai retenu pourra y parvenir. Ce défi influe sur un autre, à savoir une formation de qualité.

Une formation de qualité dans divers secteurs, en fonction des besoins réels de la société congolaise dans un environnement de plus en plus mondialisé, constitue l'un des enjeux principaux de toute forme de passage au système LMD par l'Université de Kinshasa et les autres institutions congolaises d'enseignement supérieur et universitaire.

Dépendant de la nature des programmes, la qualité des formations, raffermie par l'application astreignante de la rigueur scientifique, ne pourra être garantie que par des curriculums qui tiennent compte des nouvelles avancées scientifiques et technologiques, des filières visant la professionnalisation des formations à tous les cycles, et un personnel enseignant qui met régulièrement à jour ses connaissances. Or, à ce jour, l'organisation des premiers cycles de

formation (Graduat) dans les Universités congolaises conduit plus à la poursuite des études au Deuxième Cycle (Licence), plutôt qu'à l'insertion professionnelle à partir de cette première étape de la formation universitaire.

Des réflexions profondes devraient être entreprises sur l'employabilité des diplômés de l'Université de Kinshasa dès à partir du Premier Cycle, en prenant en compte les besoins des partenaires professionnels qui devraient être associés à la réflexion des attentes qu'a la Société de l'Université.

L'adaptation des programmes et de la recherche à l'économie du savoir

La domination de toutes les activités humaines par la technologie et l'évolution à un rythme effréné de cette dernière suggère qu'une attention particulière soit accordée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le siècle industriel s'est conformé à un milieu de travail où l'informatique et les communications régissent les lois du travail. De l'économie industrielle, l'on est passé à une nouvelle économie centrée sur le savoir dans laquelle l'interaction entre l'humain et la matière est de plus en plus minimisée. La matière est façonnée par des machines tandis que le milieu de travail est désormais guidé par le savoir. Dans cette nouvelle économie, la capacité de créer, d'innover, de mieux comprendre et de mieux gérer la connaissance dominera le milieu de travail.

En République Démocratique du Congo, la détérioration des secteurs économiques formels a conduit à l'émergence d'un important secteur informel. C'est dans ce secteur que l'on retrouve la majorité des emplois.

Aussi, l'Université de Kinshasa devra relever le défi d'adapter, de manière continue et en fonction des besoins de transformation de la société congolaise, ses programmes à ces nouvelles réalités au travers d'une réelle, efficace et dynamique interface entre elle et la société, particulièrement les institutions bénéficiaires directes de ses services, à savoir : l'administration publique, le monde des entreprises et des affaires, les institutions socioculturelles et les organisations locales de base.

Les rapports étroits que l'Université de Kinshasa entretient avec certaines Universités francophones nord-américaines et plusieurs Universités européennes engagées dans la réforme du processus de Bologne avec -pour but- d'instaurer le système LMD dans tout l'espace universitaire francophone, le prédispose à la réussite d'une telle réforme.

Il est à noter également que compte tenu du vieillissement de son corps professoral et scientifique, le renouvellement de ce corps est l'un des plus importants défis que l'Université de Kinshasa devra aussi relever. Elle devra recruter des nouveaux professeurs pour combler les départs à la retraite et soutenir sa croissance. Aussi, devra-t-elle lever des options sur le nouveau

profil et le statut à donner au personnel auxiliaire (assistants et chefs de travaux). Leur recrutement parmi les meilleurs étudiants de Troisième Cycle pour des contrats à durée déterminée selon le trimestre, le semestre ou l'année académique constituerait une des révolutions importantes et un atout indéniable dans l'amélioration de la qualité de l'encadrement des étudiants. L'État congolais devrait également améliorer sensiblement les conditions de travail des enseignants pour attirer des expertises étrangères.

Ainsi, un double défi pour l'Université de Kinshasa sera d'améliorer, au cours des prochaines années, les conditions de travail de son personnel enseignant et, en même temps, de renforcer ses programmes de formation pour la relève par l'instauration du LMD.

L'information et le savoir substituent de plus en plus le capital en tant que principal créateur des richesses dans la nouvelle économie établie sur la technologie et le savoir. Les percées technologiques du XXe siècle ont mué la majeure partie du travail, locomotive de richesses, d'une base « physique » à une base « connaissance ». Technologie et savoir devenant ainsi, grâce à des laboratoires équipés et à des centres de recherche multidisciplinaires, les facteurs explicatifs de production. Aussi, ne pourront progresser que les pays qui investissent dans l'élaboration des nouvelles éruditions. L'Université de Kinshasa devrait relever le défi de production des nouvelles connaissances et épistémès qui la rendront compétitive et attractive dans la nouvelle économie technologique basée sur le savoir.

La requalification de la documentation bibliographique

L'Université étant un lieu de production des connaissances et des savoirs, elle ne peut mieux jouer ce rôle que lorsqu'elle est à même de permettre à ses étudiants, à ses enseignants, à ses chercheurs et aux autres usagers, une confrontation des différents savoirs grâce à une importante littérature classique et moderne condensée dans différents supports et conservée dans une bibliothèque répondant aux normes requises de quiétude favorables à l'émulation pour la recherche et l'innovation.

De manière spécifique, devant la détérioration de son infrastructure et de son outil de travail, il faut relever la forte dégradation de la Bibliothèque centrale de l'Université de Kinshasa, qui n'est plus que l'ombre d'elle-même, grandement vidée de son contenu de livres qui n'attirent même plus des lecteurs parce qu'abandonnée. Cette situation vaut également pour les bibliothèques des facultés, à quelques rares exceptions près. Certes, des efforts ont été entrepris ces quatre dernières années par des partenaires de l'Université de Kinshasa pour réhabiliter la salle de lecture de la bibliothèque, doter cette dernière en ouvrages récents, ou l'informatiser⁶, mais toute une politique d'organisation,

de gestion et de mise en service de la bibliothèque en tenant compte des avancées en bibliothéconomie numérique et en nouvelles technologies de la communication et de l'information devrait être repensée. D'où le défi pour l'Université de Kinshasa de se doter d'une bibliothèque imposante, informatisée et documentée régulièrement.

L'adaptation des structures administratives et la qualification du personnel administratif

La réussite du système LMD résultera également du dynamisme de toute une administration universitaire au niveau des unités (Départements, Centres de recherche), des Facultés, des Bibliothèques et de l'Administration centrale. Cette administration universitaire ne pourra réussir à faire fonctionner ce nouveau système LMD que grâce à un outil informatique performant qui mettrait en réseau les différents acteurs avec toutes les mesures d'usage de la confidentialité des bénéficiaires directs, selon les responsabilités de chacun. La performance, dont fera preuve tout agent et cadre administratif impliqué dans la gestion de l'Université engagé dans le système LMD, exigera de lui une maîtrise éprouvée de l'outil informatique et des logiciels de gestion selon le secteur dans lequel il exercera (académique, cursus et évaluation des étudiants, financière, des ressources humaines, du patrimoine, etc.). Or, à ce sujet, la faiblesse du niveau de formation de la majorité de son personnel administratif constitue un obstacle majeur au fonctionnement du système LMD, quand bien même l'Université de Kinshasa se déciderait malgré tout d'y basculer.

La délicatesse de cette situation procède de l'occupation des postes de responsabilité et d'une certaine technicité par des personnes qui n'ont pas le niveau requis de formation pour remplir les tâches qui y sont reliées. Pour autant que l'Université de Kinshasa soit une organisation universitaire et scientifique, elle devrait accorder beaucoup d'importance à l'expérience et au niveau de formation des agents appelés à l'administrer.

Il se fait, malheureusement, que moins de 50 %; du personnel administratif de l'Université de Kinshasa, n'a pas la formation qu'exige la bonne exécution de leurs tâches comme le présente le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Répartition des agents administratifs de l'Administration centrale de l'Université de Kinshasa selon le niveau d'étude

<i>Fréquence Pourcentage rangée</i>						
Niveau d'étude	D.E.S	Licence	Graduat	6 ans post-primaire	Autres	Total
Grade						
<i>Directeur</i>						
<i>Chef de service (DCS)</i>	011,5	3349,25	2131,34	0710,45	057,46	67100
<i>Directeur</i>	0000	0717,5	1742,5	0820	0820	40100
<i>Chef de Division</i>	011,5	069,23	1726,15	1117	3046,15	65100
<i>Chef de Bureau</i>	0000	085,16	2616,77	3120	9058,1	155100
<i>Attaché de Bureau de 1^{ère} Classe</i>	0000	115,8	2010,53	2714,21	13269,47	190100
<i>Attaché de Bureau de 2^{ème} Classe</i>	0000	031,23	4618,85	6426,23	13153,7	244100
<i>Agent de Bureau de 1^{ère} Classe</i>	0000	0000	0000	1418,66	6181,33	75100
<i>Agent de Bureau de 2^{ème} Classe</i>	0000	0000	0000	017,7	1299,3	13100
N	02	68	147	163	469	849
Total Colonne %	0,24	8,01	17,31	19,2	55,24	100

Source: élaboré par nous à partir du tableau général de la Direction de la Planification de l'Université de Kinshasa

Le niveau de formation des agents administratifs de l'Administration centrale est très faible. Seuls 33 (49,27 pour cent) des 67 Directeurs chef de service, les plus hauts gradés de l'Administration centrale de l'Université de Kinshasa, ont un niveau de Licence et 21 (31,34 pour cent) ont atteint le Graduat. Tandis que 7 (10,45 pour cent) ont six ans post-primaire et 5 (7,46 pour cent) ont un degré inférieur à 6 ans post-primaire. Des informations obtenues auprès de la Direction du personnel de l'Université révèlent qu'en 2000, suite à un contrôle physique sur présentation des pièces académiques, nombreux de ceux qui ont un niveau de Licence ou de Graduat ont étudié à l'âge adulte dans une institution privée où le type d'enseignement dispensé n'est pas toujours de qualité.

La situation d'autres catégories d'agents n'étant pas aussi meilleure, il se dégage que globalement sur les 849 agents administratifs de l'Administration centrale (hormis les administrations des Facultés), 2 (0,24 pour cent) ont un niveau d'études postuniversitaire; 68 (8,01 pour cent) ont une Licence, 147 (17,31 pour cent) possèdent un Graduat, 163 (19,2 pour cent) ont un niveau de 6 ans post-primaire et 469 (55,24 pour cent) ont un niveau inférieur à celui de 6 ans post-primaire. L'efficacité et le rendement d'un tel personnel ne peuvent être garantis. Cette situation s'est aggravée depuis plus de dix ans, à la suite des dysfonctionnements que justifient les difficultés rencontrées par le gouvernement congolais de décider, d'une part, la mise à la retraite des cadres et agents qui ont largement dépassé l'âge de l'activité et, d'autre part, d'engager des nouveaux agents mieux formés et qualifiés. Bien qu'autonomes, les trois Universités officielles de la République Démocratique du Congo, ne peuvent décider de la mise à la retraite ou du recrutement sans que le Gouvernement ne leur en donne l'autorisation à travers le Ministère de tutelle et le Conseil d'Administration unique pour les trois universités.

Le défi à relever ici est celui de la requalification du personnel administratif pour qu'il réponde aux exigences managériales et de gestion modernes d'une université.

En effet, le fonctionnement du système LMD suggère également une administration efficacement organisée. Or, le modèle actuel de gestion de l'Université de Kinshasa ne semble pas répondre aux exigences d'une bonne gouvernance favorable à un arrimage réussi à ce nouveau système.

Le centralisme que ce modèle encourage, plutôt que de stimuler la responsabilisation de chaque agent dans la réalisation des tâches qui lui incombent amplifie le syndrome du chef. Chacun s'attend à ce que les responsables de l'Université trouvent des solutions à tous les problèmes. Il en résulte un manque de capacité d'animation, de travail en chaîne et complémentaire chez les responsables subalternes. La lourdeur et l'omniprésence des structures

administratives n'encouragent pas les innovations dont l'ajustement au système LMD. Il en est de même de la pléthore des agents administratifs, techniques et ouvriers dont nombreux n'arrivent pas à s'adapter aux impératifs des mutations qu'est en train de connaître l'université ou n'ont pas les qualifications requises pour avoir été embauchés ou promus à des postes administratifs de responsabilité par des pratiques douteuses et subjectives ou bien encore parce qu'ils ont largement dépassé l'âge de la retraite sans que l'on ne le leur notifie, si bien que leur présence ne fait qu'appesantir la machine administrative et constitue une lourde charge tant pour l'Université que pour l'État congolais.

Le défi que l'Université de Kinshasa doit relever, tout en garantissant sa durabilité, sa souplesse et son ouverture en tant qu'organisation, est de redynamiser sa gestion en la rendant efficace, transparente et responsable, moyennant un personnel administratif, technique et ouvrier compétent.

Qu'il s'agisse du Régime de l'organisation des enseignements par les départements, les facultés et les enseignants, ou du suivi des enseignements et des autres activités académiques et scientifiques par les étudiants ; ou qu'il s'agisse du suivi des cursus des étudiants et de l'organisation des services administratifs par le personnel administratif, technique et ouvrier, tous ces processus ont failli à cause d'une anomie qui particularise l'Université de Kinshasa depuis belle lurette. Les différents acteurs se sentent très peu liés à des normes auxquelles ils ne se soumettent que difficilement, sinon pas du tout. Les sanctions, même lorsqu'elles sont décidées suite à une exaspération de certains comportements que l'on a laissé couvrir pendant longtemps, sont sujettes à des multiples pressions de quelques catégories d'acteurs internes et externes intéressés par la perpétuation de l'anomie.

Ce dysfonctionnement normatif est préjudiciable au maintien de la cohérence et de l'harmonie des différentes composantes de l'Université, sans lesquelles le fonctionnement du système LMD ne pourra que pâtir.

L'Université de Kinshasa, qui se veut une organisation moderne, devrait restaurer le système de lois et de normes de fonctionnement la régissant, de telle sorte que ce dernier soit contraignant et opposable à tous les acteurs. Jamil Salmi souligne l'importance d'une forte administration dans une Université en stigmatisant la « rigidité des structures administratives et des pratiques de gestion » (Salmi 2003 :54); comme étant l'un des défis majeurs non résolus par des Universités de la plupart des pays en voie de développement.

Pourquoi s'ajuster au LMD en s'inspirant du processus de Bologne ?

En ce moment où différentes institutions, dans tous les secteurs de la vie de toute société, se globalisent, se mondialisent, plusieurs établissements d'enseignement aussi bien de base (primaire, secondaire, professionnel, technique) que du niveau supérieur et universitaire, cherchent à se mettre au diapason de l'internationalisation. Ce besoin qui était jusque là ressenti par des institutions scolaires consulaires et des représentations diplomatiques, pour des raisons évidentes, semble attirer l'attention de plusieurs institutions éducatives qui n'hésitent pas à se coller une référence institutionnelle étrangère pour se donner un certain crédit.

L'internationalisation ne paraît pas être une nouveauté pour le système éducatif de la RDC qui, à la fin de la décolonisation déjà, comprenait des institutions ouvertes à des étrangers. Au niveau universitaire, les Universités de Kinshasa et de Lubumbashi accueillait des enseignants et des étudiants étrangers pendant quelques années encore après l'indépendance. Il existait dans ces Universités des communautés d'étudiants étrangers.

À l'instar d'autres pays africains, la République Démocratique du Congo (RDC), fait face à la mondialisation qui la contraint à adopter des nouveaux comportements, de nouvelles façons de percevoir son avenir dans un nouveau système mondialisé. Cette mondialisation se concrétise non seulement par le biais des industries délocalisées et des performances de la haute technologie en informatique et en télécommunication, mais aussi par la recherche des systèmes éducatifs qui favorisent l'internationalisation et la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Or, ce processus d'intégration mondiale fait appel à la spécialisation, à l'excellence, à la compétitivité, à la qualité, ne pouvant que provenir d'une maîtrise rationnelle de l'intelligence.

Ces atouts s'acquièrent par un processus graduel de socialisation, planifié, caractérisé par l'apprentissage, la répétition, l'expérimentation, l'application d'une démarche scientifique dans l'analyse des phénomènes, en vue de la recherche des solutions et des stratégies aux problèmes qui se posent aux communautés, aux populations africaines en général et congolaises en particulier.

Tel processus peut se résumer par l'éducation et la formation, qui doivent être des structures de domestication de l'intelligence. Pourtant, l'Afrique, y compris la République Démocratique du Congo si l'on s'en tient aux résultats d'enquêtes et des données chiffrées existantes, connaît parmi tant d'autres records qu'illustrent les indicateurs du développement humain et social, un taux élevé d'analphabètes et d'enfants non scolarisés; ainsi qu'une crise aiguë de son système éducatif qui est encore fort loin de se prévaloir des exigences d'excellence et de compétitivité, qui doivent caractériser tout système éducatif aspirant à accéder à la mondialisation.

Des réflexions pertinentes sur la crise universitaire en RDC (Sabakinu et Mpeye 1994; Banque Mondiale 2005; Conseil Wallonie Bruxelles 2006 37-55; Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire 2003; Shomba Kiyamba 2006 :19-40; Mukoka 2006 :41-47; Matangila 2003) ont donné des indicateurs intéressants du système éducatif congolais que nous ne saurions y revenir. Retenons, cependant, l'analyse du système éducatif africain faite par Mekinda Beng, qui convient parfaitement à ce que connaît le système éducatif congolais :

- « L'obsolescence croissante des programmes d'enseignement par rapport à l'état avancé des connaissances des étudiants et leurs besoins réels d'instruction ; particulièrement depuis que ces derniers accèdent plus facilement à l'Internet que leurs enseignants, fort réticents, du moins un certain nombre d'entre eux, à affronter le monde de la nouvelle technologie) ;
- Le déséquilibre et le dérèglement progressif entre l'enseignement dispensé et le monde du travail ;
- Le fossé qui se creuse entre les dépenses croissantes en matière d'éducation et les fonds que les Etats peuvent y consacrer ;
- Le système éducatif africain hérité de la colonisation, n'est plus adapté au contexte socio-économique actuel (...) et souffre de la dégradation de la personnalité des différents acteurs ;
- L'école africaine est oppressive et sélective. » (Mekinda 1999 :122).

À cette description de Mekinda, ajoutons la crise infrastructurelle telle que relevée plus haut. La forte disproportion entre les effectifs sans cesse croissants des étudiants et les capacités d'accueil des Universités congolaises devient de plus en plus inquiétante pour leur formation et leur avenir face aux exigences de la mondialisation, qui semble vouloir anéantir et marginaliser tout pays inapte.

Or, l'exigence de l'internationalisation suggère que les Universités congolaises devront introduire dans leur système un volet d'action internationale qui justifierait celle-ci. L'internationalisation de l'Université exige que soit relevé le défi de son attractivité pour permettre à l'institution de recruter des étudiants, des chercheurs et des enseignants étrangers.

En introduction de notre réflexion, nous nous sommes posé la question de l'intérêt pour les pays africains de s'ajuster au processus de Bologne ; du moment que ce dernier avait été conçu par des pays européens suite à des besoins par eux ressentis.

La prise de conscience de l'inéluctabilité des connaissances, des savoirs et de la technologie pour le développement aurait motivé les pays européens d'adhérer à cette déclaration au profit du développement durable et donc de leurs générations futures :

« Il est aujourd'hui largement reconnu qu'une Europe des connaissances est un facteur irremplaçable du développement social et humain, qu'elle est indispensable pour consolider et enrichir la citoyenneté européenne, pour donner aux citoyens les compétences nécessaires pour répondre aux défis du nouveau millénaire, et pour renforcer le sens des valeurs partagées et de leur appartenance à un espace social et culturel commun » (Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie 1999 :1).

Bologne est la résultante de la prise de conscience par les pays européens du rôle des Universités dans le développement des dimensions culturelles européennes, par la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et universitaire avec pour toile de fond la mobilité des citoyens et leur intégration dans le marché de travail pour promouvoir le développement global de l'Europe. L'objectif global étant de « réaliser l'espace européen de l'enseignement supérieur » (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2003 :1, Communiqué de Berlin).

Dans ce sens, l'implication des pays africains dans ce système n'aura de signification que si ces derniers s'en inspirent en l'adaptant aux réalités africaines et de leurs Universités respectives.

Pourtant, il est urgent pour l'Afrique; de construire d'abord un espace africain de l'enseignement supérieur avant de pénétrer l'espace universel, suivant des principes fondamentaux qui soient typiquement africains, contrairement aux principes ayant permis la construction de l'espace européen, principes énoncés en 1988 dans la Magna Charta Universitatum, tout en maintenant que « l'indépendance et l'autonomie des Universités sont garantes des capacités des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques ».

La construction de cet espace africain de l'Enseignement supérieur et universitaire pourra alors ouvrir la voie à la recherche d'une meilleure compétitivité du système africain de l'enseignement supérieur et universitaire par l'application des principes du processus de Bologne qui l'inspireront et que sont:

- L'adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables ;
- L'adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus avant et après la Licence ;
- La mise en place d'un système de Crédits comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants, le plus largement possible ;
- La promotion de la mobilité grâce à l'attractivité.

Ce sont ces principes généraux à adapter au contexte africain qui feront de son espace universitaire un espace concurrentiel. Ainsi, l'Afrique pourra éviter des structures de diplômes à géométries variables et qui répondent du modèle des anciens systèmes universitaires des anciennes métropoles.

Conclusion

Comme l'avaient reconnu les Ministres européens en charge de l'Enseignement supérieur dans leur communiqué de Bergen du 20 mai 2005, « il faut du temps pour optimiser l'impact du changement structurel sur les cursus d'études et garantir ainsi l'introduction de méthodes d'enseignement et de formation innovantes dont l'Europe a besoin ».

Le processus de Bologne se présente comme un partenariat entre la société, en tant que consommatrice des services et des produits de l'enseignement supérieur, et l'université, notamment grâce au rôle que sont amenés à jouer les académiciens, les chercheurs et, surtout, les étudiants. La nécessité d'un engagement ferme des universités congolaises au processus de Bologne s'avère indispensable à sa réussite. La RDC devra articuler ses systèmes nationaux de régulation de l'Éducation supérieure et universitaire avec la prise en charge des enjeux de la mondialisation dont le caractère incontournable n'est plus à démontrer.

À défaut de se lancer dans cette Réforme, aux multiples avantages, l'Université de Kinshasa, et à travers elle toute l'Université congolaise, risque de manquer le rendez-vous de la construction de ce que Breton appelle déjà « l'espace universitaire mondial » (Breton 2005 : 22) qui doit sa croissance progressive à l'organisation de la société autour de la production des savoirs et au développement des nouvelles technologies de la communication et de l'information⁷.

Notes

- 1 Les réformes qui ont marqué le système éducatif supérieur et universitaire congolais ont été : la création de l'Université Nationale du Zaïre en 1971, elle fusionnait en une seule Université Nationale toutes les universités et instituts supérieurs; la Réforme de 1981 qui redonnait une autonomie à chaque université et institut supérieur; la loi-cadre de 1986 qui donnait à l'État congolais seul, le monopole de créer des instituts supérieurs et des universités; la libéralisation de l'enseignement supérieur et universitaire en 1989, qui offrait la possibilité aux privés de créer également des institutions d'enseignement supérieur et universitaire; la Réforme des programmes de 2004 à la suite de la table-ronde des Universités du Congo. En principe, cette dernière réforme entrée en application au cours de l'année académique 2007-2008.
- 2 Les pays membres du REESAO sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Niger et le Togo.

- 3 Les pays membres du CAMES sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Conakry, La Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Tchad, le Sénégal, le Togo.
- 4 Ci-dessous des précisions sur les thèmes de ces rencontres :
 - Séminaire « *La gouvernance universitaire* » (Dakar, décembre 2003), organisé par l'AUF ;
 - Séminaire « *Les Universités africaines dans le contexte mondial de la transformation de L'Université* » (Yaoundé, mars 2005), organisé par l'AUF ;
 - Séminaire « *Mettre les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique au cœur des stratégies de développement fondées sur la connaissance* » (Niamey – Niger, 15 juillet 2005). Partenariat : AUF, Banque Mondiale et Ministère français des Affaires étrangères ;
 - Séminaire-atelier « *Les Universités d'Afrique francophone et la connaissance au service du développement : Quelles leçons tirer des expériences réussies ?* » (Dakar/Saly – Sénégal, 30 novembre-2 décembre 2005), Partenariat : AUF, Banque Mondiale et Ministère français des Affaires étrangères ;
 - Conférence sur l'économie du savoir en Afrique, (Afrique du Sud, 8 au 11 mai 2006) organisée par la Banque Mondiale, avec le concours de l'AUF ;
 - Quatre dialogues sous-régionaux entre les Recteurs membres de la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien : « *Approfondir les échanges sur la réforme de l'enseignement supérieur* » (20-21 avril 2006) - Partenariat : AUF, Banque Mondiale et Ministère français des Affaires étrangères ;
 - Conférence sur « *Les réformes dans l'enseignement supérieur en Afrique francophone : comprendre les clefs du succès* » (Ouagadougou – Burkina Faso, 13 au 15 juin 2006). Partenariat : AUF, Banque Mondiale et Ministère français des Affaires étrangères ;
 - La conférence de Lubumbashi était co-organisée en collaboration avec le Conseil des Universités francophones de Belgique (CIUF).
- 5 La réforme de 1971 était organisée par l'ordonnance présidentielle n 71/075/ du 6 août 1971.
- 6 Ces efforts sont le fruit de la coopération belge à travers la Commission Universitaire au Développement (CUD) de la communauté française de Belgique.
- 7 Breton développe longuement cette perspective de l'espace mondial universitaire (Breton 2005 :27-28).

Bibliographie

- AUF/CAMES, 2005, « Les Universités africaines dans le contexte mondial de la transformation de l'Université », Rapport synthèse du séminaire sur la Gouvernance universitaire, Yaoundé, 1-3 mars.
- Banque Mondiale, 2005, *Le renouveau du système éducatif de la République Démocratique du Congo : priorités et alternatives*, Washington : Banque Mondiale, Département de Développement humain, Région Afrique.
- Breton, Gilles, 2005, « De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement supérieur », in Breton, Gilles, 2005, dir., *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Québec :Éditions UNESCO et Presses de l'Université Laval, pp. 21-34
- CEMAC, 2005, *Déclaration de Libreville sur la construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle du 11 février 2005*, http://www.izf.net/affiche_oscar.php?num_page=3575

- Commission permanente des Études, 2004, *Programmes des cours. Réforme de la Table Ronde des Universités du Congo*, Lubumbashi : Presses de l'Université de Lubumbashi
- Commission permanente des Études, 2005, *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire*, Kinshasa : Éditions de la CPE.
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale, 2006, *Les objectifs du millénaire et l'éducation en Afrique. Étude diagnostique sur la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, le Burkina Faso et le Maroc*, Bruxelles : CWBCI.
- Direction générale de l'Éducation et de la Culture, 2005, *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe 2004/2005. Évolutions nationales dans le cadre du Processus de Bologne*, Bruxelles :Eurydice
- Idiata, Daniel Franck, 2006, *L'Afrique dans le système LMD (Licence, Master, Doctorat) : la révolution de tous les enjeux. Le Cas du Gabon*, Paris, : L'Harmattan
- Matangila Musadila, Léon, 2003, *L'enseignement universitaire et supérieur au Congo-Kinshasa. Défis et éthique*, Paris-Kinshasa :L'Harmattan
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, 1999, *Déclaration commune des ministres européens de l'éducation*, 19 juin (Bologne).
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2003, « Réaliser l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur », Communiqué de la Conférence des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur à Berlin le 19 septembre.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, « L'espace européen de l'enseignement supérieur – Réaliser les objectifs », Communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Bergen, 19-20 mai.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, 2003, *Pacte de modernisation de l'enseignement supérieur et universitaire (PADEM)*, Kinshasa : MINESU.
- Mukoka, Nsenda, 2005, « La crise de l'Université congolaise : une revisitation de Benoît Verhaegen », in Shomba Kiyamba, Sylvain, dir., 2005, *Les sciences sociales au Congo-Kinshasa cinquante ans après : quelques repères*, Paris-Kinshasa : L'Harmattan, pp. 41-48
- Sabakinu, Kivilu et Mpeye, Nyango, 1994, *Éducation, Recherche scientifique et technologique au Zaïre, Analyses et décisions de la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa : Bibliothèque Nationale du Zaïre.
- Salmi, Jamil, 2005, « Construction des sociétés du savoir : nouveaux défis pour l'enseignement supérieur », Breton, Gilles, 2005 (sous la direction), *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Québec, Éditions UNESCO et Presses de l'Université Laval, pp. 53-72
- Shomba Kiyamba, Sylvain, 2005, « Le profil de l'universitaire d'après B. Verhaegen : une interpellation pour l'Université congolaise », Shomba Kiyamba, Sylvain, 2005, (Sous la direction), *Les sciences sociales au Congo-Kinshasa cinquante ans après : quelques repères*, Paris-Kinshasa, L'Harmattan, pp. 20-40

Soulas, Josette et al., 2005, *Mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat)*,
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Université de Kinshasa, 2006, *Plan stratégique pour la réhabilitation et la
revitalisation de l'Université de Kinshasa*, Kinshasa : Presses universitaires
de Kinshasa.

Université Laval, 2007, *Règlement des études*, Edition du 1^{er} septembre [www.ulaval.ca/
AI/officiels.html](http://www.ulaval.ca/AI/officiels.html)

